



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole



EXTRAIT N°001667
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 janvier 2024

Aujourd'hui, le **jeudi dix-huit janvier deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, M. Philippe DENIS, Mme Monique BALESTIBAUD,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU (En visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

AQUITANIS**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE BORDEAUX METROPOLE****REUNION DU BUREAU DU 18 JANVIER 2024**

N° de Rapport : 01
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 11 DECEMBRE 2023

Le Lundi 11 décembre 2023, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h00, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 11
DECEMBRE 2023**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants : 7 voix POUR

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 11 décembre 2023.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole



EXTRAIT N°001668
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 janvier 2024

Aujourd'hui, le **jeudi dix-huit janvier deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièg, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, M. Philippe DENIS, Mme Monique BALESTIBAUD,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU (En visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : OPE-CENON LE MAIL RUE
RETROCESSION VOIRIES A BORDEAUX METROPOLE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants : 7 voix POUR

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer la promesse de vente et l'acte de cession à titre gratuit correspondant au bénéfice de Bordeaux Métropole, des emprises de voiries, telles que la rue Gustave Courbet à Cenon, cadastrées AO 898-768-769-770-776-787-802-820-831-835-900-838-839-850-870-903-907, pour une superficie cadastrale totale d'environ 4 412 m², le service des domaines ayant rendu son avis le 22 novembre 2023, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole



E X T R A I T N°001669
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 janvier 2024

Aujourd'hui, le **jeudi dix-huit janvier deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièg, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, M. Philippe DENIS, Mme Monique BALESTIBAUD,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU (En visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPE-146-FLOIRAC DRAVEMONT-PRU SIGNATURE PROTOCOLE FONCIER

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants : 6 VOIX POUR

M. PUYOBRAU ne prend pas part au vote.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le protocole foncier concernant les parcelles cadastrées BM 5, 6, 8, 12, 13, 25, 26, 30 et 31, situées rues Corneille, Blaise Pascal et Charles Péguy à Floirac, conformément aux engagements visés, puis les actes de vente correspondants le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole



EXTRAIT N°001670
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 janvier 2024

Aujourd'hui, le **jeudi dix-huit janvier deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, M. Philippe DENIS, Mme Monique BALESTIBAUD,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU (En visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : AMBES- RESIDENCE CŒUR DES DEUX
AUPRES DE LEHENA PROMOTION**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants : 7 VOIX POUR

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le compromis d'achat de la parcelle cadastrée AK 533 sise 11 rue du Maréchal Leclerc à Ambes moyennant le prix de 23 000 euros hors taxes ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole



EXTRAIT N°001671
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 janvier 2024

Aujourd'hui, le **jeudi dix-huit janvier deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièg, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, M. Philippe DENIS, Mme Monique BALESTIBAUD,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU (En visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : OPE- LE TAILLAN-MEDOC – LE TERTRE
PROPRIETE COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants : 7 VOIX POUR

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer l'acte authentique de vente des parcelles AW 109, 499, 110, 184 situées allée du tertre et chemin du chai au Taillan-Médoc moyennant un prix de 126 € hors taxes/m² soit un prix de vente total de 942 102 € Hors Taxes pour 7 477 m² avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole



EXTRAIT N°001672
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 janvier 2024

Aujourd'hui, le **jeudi dix-huit janvier deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, M. Philippe DENIS, Mme Monique BALESTIBAUD,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU (En visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : PROCEDURE DE CONSULTATIONS, SIGNATURE DE MARCHES, CONTRATS ET AVENANTS - EXERCICE 2024

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R. 433.6 du Code de l'habitation et de la construction ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que le résultat du vote est le suivant : 7 VOIX POUR

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général d'aquitanis à lancer les consultations et signer les marchés et avenants éventuels qui interviendront au cours de l'année 2024 après mise en concurrence, conformément à la réglementation en vigueur propre à la commande publique.

Fait à Bordeaux,

Le Président,

